






# Fiche signalétique

SIMDUT (Pictogrammes)	SIMDUT (Classification)	Équipement de protection individuelle
 	Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). B-3 liquid combustible une fois fondue	

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit / Nom commercial	<b>parazene S</b>	Code d'article du produit correspondant	<b>PARAZENE S</b>
Synonyme	Non disponible.	No CAS	Non disponible.
Famille chimique	Aromatique.	Date de validation	2014-12-22.
Formule chimique	C <sub>6</sub> H <sub>4</sub> Cl <sub>2</sub>	Date d'impression	2014-12-22.
Fabricant/Fournisseur	Recochem inc. 850, montée de Liesse Montréal (Québec) H4T 1P4 (514) 341-3550 www.recochem.com	<b>En cas d'urgence</b>	Recochem Inc. Département des communications et affaires réglementaires (905) 878-5544
Utilisations	Produits de consommation: Désodorisant. Antimite.		

## Section 2. Identification des risques

Vue d'ensemble des situations d'urgence	AVERTISSEMENT ! PEUT ÉVENTUELLEMENT ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. Peut éventuellement endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur les animaux.
Effets potentiels aigus sur la santé	<b>Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.</b> Dangereux par la voie d'exposition suivante: d'ingestion, . Légèrement dangereux par la voie d'exposition suivante: de contact cutané (irritant), contact avec les yeux (irritant, corrosif), d'inhalation (irritant pour les poumons). Non corrosif pour la peau.
Note au médecin	Non disponible.

## Section 3. Composition et information sur les ingrédients

### Canada

Nom	Numéro CAS	Conc. (% poids / poids)
1,4-dichlorobenzène	106-46-7	100

Suite à la page suivante



Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Section 4. Premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
<b>Inhalation</b>	Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Ingestion</b>	Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Note au médecin traitant</b>	Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

#### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Produits de la combustion</b>	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone composés halogénés Halogénures de carbonyle
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
<b>Risques d'incendie</b>	Emet de la fumée et des vapeurs âcres et irritantes lorsque chauffé jusqu'à décomposition.
<b>Risques d'explosion</b>	Non disponible.

Suite à la page suivante

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Petit déversement ou fuite** Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Fuite ou déversement important** Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et entreposage

**Manutention** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Entreposage** Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

**Système de contrôle technique** Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

### Protection individuelle

**Yeux** Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.  
Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

**Corps** L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

**Respiratoire** Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

**Mains**

**Suite à la page suivante**



Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

>8 heures (temps de protection): caoutchouc nitrile

### États-Unis

#### Nom du produit

1,4-dichlorobenzène

#### Limites d'exposition

##### OSHA (États-Unis, 2003).

TWA: 75 ppm 8 heure(s).

TWA: 450 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

##### OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA: 450 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

##### ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007).

TWA: 10 ppm 8 heure(s).

TWA: 60 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

##### OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

STEL: 110 ppm 15 minute(s).

STEL: 675 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).

TWA: 75 ppm 8 heure(s).

##### OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).

TWA: 75 ppm 8 heure(s).

TWA: 450 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

### Canada

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique et apparence</b>	Solide. [Solide cristallin.]	<b>Odeur</b>	Odeur d'hydrocarbure chloré. [Fort]
<b>Poids moléculaire</b>	147.01 g/mole	<b>Goût</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.	<b>Couleur</b>	Blanc. [Pâle]
<b>Point d'ébullition/condensation</b>	173°C (343.4°F)	<b>Volatilité</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/congélation</b>	53°C (127.4°F)	<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	1.46	<b>Seuil de l'odeur</b>	15 ppm
<b>Pression de vapeur</b>	0.08 kPa (0.6 mm Hg)	<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	5.07 [Air = 1]	<b>Solubilité</b>	Facilement soluble dans les substances suivantes: méthanol, éther diéthylique et acétone. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Teneur en COV</b>	Non disponible.	<b>Autres propriétés</b>	Non disponible.

Suite à la page suivante



<b>Le produit est:</b>	Liquide combustible. une fois fondue
<b>Température d'auto-inflammation</b>	>500°C (>932°F)
<b>Point d'éclair</b>	Coupe fermée: 65.6°C (150.1°F) [TAG]
<b>Limites d'inflammabilité</b>	Seuil minimal: 2.5% Seuil maximal: 16%
<b>Risques d'incendie en présence de substances diverses</b>	Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et matières comburantes. Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : chaleur et chocs et impacts mécaniques. Emet de la fumée et des vapeurs âcres et irritantes lorsque chauffé jusqu'à décomposition.

### Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Stabilité</b>	Le produit est stable. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
<b>Conditions d'instabilité</b>	Non disponible.
<b>Incompatibilité avec différentes substances</b>	Légèrement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les métaux et les alcalins. Eviter toute contamination avec des substances réactives.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

#### Canada

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Conclusion/Résumé	Non disponible.			

#### Toxicité chronique

Conclusion/Résumé	Non disponible.
-------------------	-----------------

#### Cancérogénicité

Conclusion/Résumé	Non disponible.
-------------------	-----------------

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
1,4-dichlorobenzène	A3	2B	-	-	Possible	-

#### Mutagénicité

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
-------------------	-------------------

#### Tératogénicité

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
-------------------	-------------------

#### Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
-------------------	-------------------

Suite à la page suivante

## Section 12. Information sur l'écologie

En cas de déversement accidentel dans l'environnement, voir la Section #6 : « Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle » qui suggère des instructions.

**Écotoxicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Canada

#### Écotoxicité en milieu aquatique

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Biodégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## Section 13. Considérations lors de l'élimination

**Information sur les déchets** Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.**

## Section 14. Information relative au transport

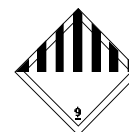
### Canada Classification pour le TMD

**Classe** -  
**Classe secondaire** -  
**Appellation Réglementaire (Canada) (TMD)**  
**Numéro NU** Non réglementé.  
**Groupe d'emballage** -  
**Dispositions particulières** Non disponible.



No placard (handling and hazard label) required.

### Classification IMDG



**Classe** Class 9: Miscellaneous hazardous material.  
**Classe secondaire** -  
**Appellation Réglementaire IMDG** Substances dangereuses pour l'environnement, solide, n.s.a. (1,4-Dichlorobenzène).  
**Numéro NU** UN 3077



**Suite à la page suivante**

<b>Groupe d'emballage</b>	III	
<b>Polluant marin</b>	Polluant marin (IMDG)	
<b>Dispositions particulières</b>	<p><b>Emergency schedules (EmS)</b> none</p> <p><b>Marine pollutant</b> Marine pollutant (P)</p> <p><b>Remarks</b> In containers of 5 L (5Kg) capacity or less this product is classified as a "Consumer Commodity" under IMDG regulations.</p>	
<b>États-Unis DOT (Classification)</b>		
<b>Classe</b>	Classe 9: Matières dangereuses diverses.	
<b>Classe secondaire</b>	-	
<b>Appellation Réglementaire (États-Unis) DOT</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, solide, n.s.a. (p-Dichlorobenzène) (1,4-Dichlorobenzène).	
<b>Numéro NU</b>	UN 3077	
<b>Groupe d'emballage</b>	III	
<b>Dispositions particulières</b>	Reglemente seulement en paquet (contenant unique) de 100lb(45.36kg) ou plusQuantité à déclarer 100 lbs (45,4 kg)	
<b>Association du transport aérien international (IATA)</b>	Pour la classification et les règlements reliés au transport aérien, veuillez référer à la dernière édition des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses de la IATA.	

### Section 15. Information réglementaire

<b>Classification SIMDUT (Canada)</b>	Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). B-3 liquid combustible une fois fondue	 												
<b>Liste intérieure des substances (LIS) du Canada</b>	Ce produit et / ou tous ses composants apparaissent sur la LIS.													
<b>Classification HCS (États-Unis)</b>	Effets sur les organes cibles													
<b>Listes de réglementations des États-Unis</b>	Ce produit et / ou tous ses composants apparaissent sur la liste d'inventaire de la TSCA.													
<b>Hazardous Material Information System (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Santé</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Inflammabilité</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Protection individuelle</td> <td>E</td> </tr> </table>	Santé	2	Inflammabilité	1	Réactivité	0	Protection individuelle	E	<b>National Fire Protection Association (États-Unis)</b>				
Santé	2													
Inflammabilité	1													
Réactivité	0													
Protection individuelle	E													
	<table border="1"> <tr> <td>Santé</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>Inflammabilité</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td>Réactivité</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Danger spécifique</td> </tr> </table>	Santé	2	1	Inflammabilité			0	Réactivité				Danger spécifique	
Santé	2	1	Inflammabilité											
		0	Réactivité											
			Danger spécifique											

Suite à la page suivante

**Section 16. Renseignements supplémentaires**

Validé et vérifié par Compliance and Technical Information Manager le 2014-12-22 Tel.# 905-878-5544.

Imprimé le 2014-12-22.

**Avis au lecteur**

*Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses filiales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.*

**Les fiches signalétiques sont disponibles à  
[www.recochem.com](http://www.recochem.com)**